

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2019

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, François BRUN Marie-Louise CORTIAL, Marie Odile FAURE, Christian TORNATO.

Etaient Excusés : Thibaut DEVIDAL, Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT.

Secrétaire de Séance : Florence SELMI.

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2020. PROJETS A DEFINIR

Suite aux dégâts causés par les inondations par ruissellement et coulée de boue associée le 20 octobre 2019, le maire demande l'accord à son conseil de prévoir la réfection des voiries endommagées qui ne sont plus sécurisées. Il donne lecture du devis de l'entreprise BROCC TP dont le coût s'élève à la somme de 82 512.00 € HT. Il indique que ces travaux pourraient prétendre au soutien financier de la DETR 2020 qui subventionne entre 20% et 50%. Le conseil donne son accord.

Compétence Déneigement

Le maire informe son conseil, que le fonctionnement du Déneigement n'est plus assuré par la Communauté de Communes.

En contrepartie toutes les communes de la Communauté (- 1000 habitants) auront une subvention fixe qui est calculée en fonction du montant du déneigement des 7 dernières années de chaque commune.

Le maire indique que pour les frais d'investissement la commune pourrait prétendre au soutien financier de la communauté de communes à hauteur de 45% DETR déduite.

L'engin de déneigement est cédé à titre gratuit à la commune.

Travaux supplémentaires sur le dossier ruine

Le conseil donne son accord pour conclure l'avenant d'augmentation concernant le LOT N°2 à savoir Maçonnerie-Serrurerie pour la réalisation d'un contre-mur en bloc à bancher pour renforcement d'un montant de 11 301.00 € HT

Emprunt à valider

Le maire rappelle que pour les besoins de financement pour la démolition de la ruine dans le Centre Bourg de CHAUDEYROLLES et l'Aménagement de places de parking, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 €.

Des devis ont été demandés auprès du Crédit Agricole et de la Banque Postale.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement c'est la Banque Postale qui a été retenue proposant la meilleure offre à savoir :

- Durée du contrat : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : 0.78 %
- Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Le conseil donne son accord.

Finaliser le dossier Mini-Pelle

Avec la commune de CHAMPCLAUDE, une convention avait été établie pour la location de leur tractopelle pour effectuer des travaux d'entretien de la voirie. En effet, l'employé communal qui travaillait sur les 2 communes permettait d'utiliser cet engin en fonction des besoins de la commune. Depuis le départ de l'employé communal, il n'y a plus de convention.

Aussi le Maire, demande l'accord à son conseil de signer une convention avec la CUMA des 4 saisons pour disposer d'une mini pelle, d'une remorque et d'un tracteur.

Pour la location du groupe Mini pelle Remorque un tarif fixe de 500 € par an est demandé.

Il faut ajouter :

- Le coût de l'heure de la mini pelle travaillée à savoir entre 10€ à 15€
- Le coût de l'heure du tracteur travaillée à savoir entre 15€ à 22€.

Les prix horaires sont fixés chaque fin d'année par le conseil d'administration de la CUMA

Le conseil donne son accord.

Tarifs Gîtes Saison 2020

Le maire demande d'étudier pour la saison 2020 les prix de la location à la semaine des gîtes communaux classés à 2 épis et situés dans le village

Le conseil décide de ne pas revaloriser les tarifs des gîtes pour la saison 2020 à SAVOIR :

PERIODES	GITES SITUES DANS LA SALLE COMMUNALE		GITE DE LA CURE GITE ANCIENNE ECOLE	
	TARIFS 2019	TARIFS 2020	TARIFS 2019	TARIFS 2020
HAUTE SAISON	290 €	290 €	330 €	330 €
MOYENNE SAISON	240 €	240 €	280 €	280 €
BASSE SAISON	200 €	200 €	240 €	240 €
NOËL	290 €	290 €	330 €	330 €
VACANCES FEVRIER	290 €	290 €	330 €	330 €
LA NUITEE	50 €	50 €	50 €	50 €

Autorisation de Mandatement

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit jusqu'à l'adoption du prochain budget, sur autorisation du conseil municipal engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil donne son accord.

Tarifs eau et assainissement

Le conseil donne son accord pour les tarifs eau et assainissement de l'exercice 2020 à savoir :

- Prix du m³ d'eau : 0.62 €
- Prix de la location compteur : 40 €
- Forfait assainissement 14 € qui correspond à la partie fixe et pour la partie variable du service assainissement à 0.17 € le m³

Questions diverses

- Lecture du courrier de la mairie de la ROCHETTE qui demande une participation financière pour l'entretien de la voirie desservant le lieudit La Croix (côté ardèche). Le conseil donne une suite défavorable.

La séance est levée à 22h30

Le Maire, M. Joël DEVIDAL

